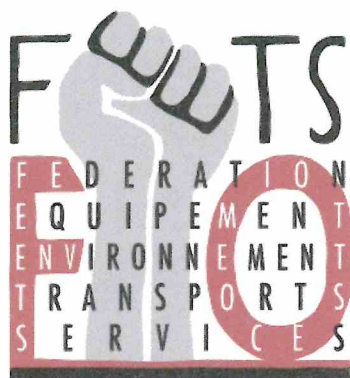




Paris, le 15 juillet 2019

M.T.E.S.

Jacques CLEMENT

Directeur des Ressources Humaines

Tour Pascal B

92055 LA DEFENSE CEDEX 04

N/Réf. : JH/JH/19287

Objet - Calcul des pensions des personnels de nos Ministères ayant demandé une prolongation d'activité au-delà de la limite d'âge de départ en retraite les concernant.

Monsieur le Directeur,

Nous sommes alertés depuis plusieurs mois par nos sections locales sur un problème de non prise en compte de la totalité de la carrière de certains agents ayant demandé une prolongation d'activité dans le calcul de leur pension afin de compléter leur nombre de trimestres pour la Fonction publique. Ce sont principalement les agents bénéficiant du service actif qui sont impactés et parmi eux il y a de nombreux personnels d'exploitation dont les niveaux de pension sont faibles (carrière incomplète).

Suite aux évolutions que nous avons combattues et que nous continuons de combattre, à savoir la mise en extinction d'un service des pensions ministériel de plein exercice avec des services de proximité dans chaque DREAL pour accompagner les agents dans la constitution de leur dossier de retraite et la liquidation de leur pension, il apparaît que le service des retraites de l'État refuse aujourd'hui de prendre en compte la totalité de la carrière des agents au motif que leur demande de prolongation d'activité sur instruction de gestion interne au ministère aurait été fractionnée.

Nous savons que vos services ont travaillé pour obtenir la correction de ces interprétations préjudiciables pour le calcul de la pension de ces agents auprès du service des retraites de l'État.

Cependant, le temps presse pour les agents concernés ayant demandé la liquidation de leur pension.

N'ayant aucun retour concernant le règlement de ces situations inacceptables, nous vous saisissons afin de vous demander de mettre fin immédiatement à ces errements et de garantir que chaque agent puisse bien bénéficier de la prise en compte de la totalité de la période cotisée pour la prolongation de son activité.

Il nous apparaît essentiel pour lever toute ambiguïté qu'un état des lieux précis soit établi et nous soit communiqué.

Veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération

Jean Hédou

Secrétaire général